



Extension du Cadre Technique de Réalisation (CTR) au Réseau régional ?



Un danger (provisoirement) écarté !

Dans les négociations en cours sur l'évolution des métiers qui ont commencé début 2024, les propositions de la direction vont dans le sens d'une polyvalence généralisée mais sans réelle contrepartie pour les salariés ni quantification des impacts sur l'emploi.

La CGT a une position claire sur le sujet :

- Une demande de transparence sur les impacts emploi et les gains de productivité qui seront liés à ces évolutions potentielles
- Une négociation sur le partage des gains de productivité afin que ces évolutions métier se fassent avec une progression salariale conséquente.

Refus. Aucun engagement écrit, juste une direction qui se dit dans l'impossibilité de prévoir le niveau de l'emploi pour les mois et les années qui viennent.

Un nouveau CTR dangereux pour le Réseau régional

En 2016, dans le cadre de la création de la chaîne d'information continue publique, la CGT a signé l'accord franceinfo, qui a créé la fonction de Cadre Technique de Réalisation et l'a circonscrite à l'activité de la chaîne.

Grâce notamment à l'action de la CGT, une nouvelle étape a été franchie en 2022. Elle a permis à l'ensemble des CTR de franceinfo de devenir chargés de réalisation. Pas pour leurs beaux yeux, mais pour reconnaître l'évolution de leurs activités et la montée en compétences. Le métier de CTR n'est donc plus pratiqué à FTV depuis 2022.

En 2024, toute à sa volonté de déploiement des régies automatisées dans le réseau régional, la direction propose de le ressusciter sur ce périmètre en modifiant au passage certaines activités pour (évidemment) plus de polyvalence que ce qui s'était pratiqué à franceinfo. Ainsi, en plus de la mise en œuvre de l'automate de production, le nouveau CTR version Réseau régional devrait aussi également assurer la production d'infographies pour les JT.

Rappelons au passage que le projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens 2024-2028 mentionne dans ses annexes le déploiement d'une 1ère régie automatisée en 2025 dans le réseau régional. Quelle région sera "l'heureuse élue" en attendant les suivantes ?

La proposition de la direction pour l'Outre-mer est de créer un métier hybride entre ceux de Chargé de réalisation et de TEVA (nom statutaire de l'emploi de technicien vidéo), intitulé « Chargé de réalisation et d'exploitation », afin là aussi de rendre le métier encore plus polyvalent.

La CGT a refusé de signer ces deux évolutions de métier et la direction a dû constater l'absence d'accord sur cette extension du CTR.

Une évolution salariale au rabais

Au niveau salarial, la direction propose un repositionnement des TEVA du Réseau régional sur la fonction de CTR via la règle de la promotion fonctionnelle de l'accord collectif (mesure de 3, 6 ou 8% en fonction de son salaire actuel).

Mais attention, les TEVA concernés sont ceux qui pratiquent la compétence complémentaire de mise en image et/ou d'infographie. Le gain resterait donc très marginal par rapport à la prime UCC alors qu'ils devraient en plus abandonner le garde-fou du volontariat. Et pour un TEVA en Groupe 4C par exemple qui souhaiterait évoluer sur la fonction de CTR, ce serait carrément une évolution au rabais.

Objectif suppressions d'emplois

A travers le déploiement dans le réseau régional de l'emploi de CTR « polyvalent », dédié à l'exploitation des régies automatisées, c'est bien l'objectif de mise en place de ces régies sans contrepartie ou presque pour les salariés que poursuit la direction. Conjugué au déploiement actuel d'Open Média, outil permettant aisément la liaison entre la gestion du conducteur et Overdrive, le véritable objectif de la direction non assumé est clair : **une diminution drastique du nombre de techniciens en régie avec des suppressions de postes à la clef**, assortie d'évolutions faussement attractive pour les salariés toujours en poste.

Dans les négociations d'ampleur en cours sur les métiers actuellement, la direction affirme que toute évolution ou introduction d'un nouveau métier doit s'appliquer à toute l'entreprise. Mais cela ne s'appliquerait pas pour le CTR, pourquoi ? Pourquoi cette exception qui donnerait des Chargés de réalisation à franceinfo (Groupe 7), des Chargés de réalisation et d'exploitation en Outre-mer (Groupe 7 mais polyvalents) et des Cadres Techniques de Réalisation (Groupe 6) dans le Réseau régional ? Pourquoi un tel traitement différencié pour les personnels régionaux et ultramarins ? Où sont la cohérence et l'équité ?

Le seul objectif de cette direction est la recherche de gains de productivité pour baisser le niveau de l'emploi technique en régie, partout où cela est possible et sans aucun partage de la valeur ajoutée ni des gains de productivité.

Il était donc impossible pour la CGT de signer une telle évolution de métier qui permette de faciliter le sale boulot de dégraissage d'emplois sur le dos des salariés.

La proposition de la CGT

Depuis 2021 la revendication de la CGT est l'extension de la fonction de Chargé de réalisation émissions TV (Groupe 7) à toute l'entreprise. Déjà déployée en Outre-mer et à Franceinfo, elle cohabite avec la fonction de Technicien vidéo (Groupe 4-5S-6S). Cela donnerait une réelle perspective d'évolution positive pour ces techniciens.

La CGT continuera d'agir en ce sens en cas relance par la direction de cette négociation.

Paris, le 7 novembre 2024